



# Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) - Côtes d'Armor

Dernière modification le 27 janvier 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

## Contactez-nous

Tél : [02 96 75 90 90](tel:0296759090)(tel:0296759090)

Fax : [02 96 75 91 20](tel:0296759120)(tel:0296759120)

Courriel : [ce.ia22@ac-rennes.fr](mailto:ce.ia22@ac-rennes.fr) (mailto:ce.ia22@ac-rennes.fr)

Site web : <http://www.ac-rennes.fr/pid36207/accueil-dsden22.html> (http://www.ac-rennes.fr/pid36207/accueil-dsden22.html)



Leaflet (<http://leafletjs.com>) | © Les contributeurs OpenStreetMap (<http://openstreetmap.org>) - géocodage IGN (<https://www.geoportail.gouv.fr/>)

## Adresse

8 bis rue des Champs-de-Pies  
22000 Saint-Brieuc

## Adresse postale

CS 22369  
22023 Saint-Brieuc Cedex 1

## Missions

Le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports est compétent en matière de politiques relatives à la jeunesse, aux sports, à la vie associative, à l'engagement civique et à l'éducation populaire. A ce titre, il assure le secrétariat de la commission départementale de la jeunesse, des sports et de la vie associative et met en œuvre dans le département les politiques relatives : au service civique, à la réserve civique et au service national universel. Il apporte son concours au délégué territorial de l'Agence du service civique et au préfet de département, pour la mise en œuvre des missions de ce groupement d'intérêt public ; à la promotion, au développement, à l'organisation, à l'accès et au contrôle des activités physiques et sportives, au développement maîtrisé des sports de nature, à la prévention des incivilités et à la lutte contre la violence dans le sport. Il apporte son concours, le cas échéant, au délégué territorial de l'Agence nationale du sport ; à la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et à la sécurité physique et morale des mineurs qui y sont accueillis ; à l'animation des actions en faveur de l'engagement, de l'initiative, de l'expression, de l'information, de l'autonomie et de la mobilité internationale de la jeunesse ; au développement et à l'accompagnement de la vie associative, du bénévolat et du volontariat ainsi qu'à la promotion de l'éducation populaire aux différents âges de la vie.

## Responsable(s)

- **Chef du service départemental**  
Non communiqué

## Textes de loi et références

- Décret : Missions du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042635995)